

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire**,

Présents : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, MM. Olivier MICHON, Sébastien LACAVE-PISTAA, Jérôme SANCHEZ.

Absents-excusés : MM. Jean-Marc MAZOU, Xavier PIAT, Yannick BIELLE procuration à Mme Sandrine BERSANS.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2024.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 procuration.

2°) Décision modificative

Madame le Maire informe les conseillers qu'afin d'acheter un terrain sur la commune d'Aubertin au nom de la commune, il est nécessaire de créditer les comptes 2111 « terrains nus » et 6227 « frais d'actes et de contentieux » grâce aux crédits inutilisés comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) : Terrains nus	58 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	22 000,00
2116 (21) - 62 : Cimetière	-6 000,00		
21312 (21) - 76 : Bâtiments scolaires	-10 000,00		
21318 (21) - 76 : Autres bâtiments publics	-10 000,00		
2152 (21) - 63 : Installations de voirie	-10 000,00		
	22 000,00		22 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	22 000,00		
60612 (011) : Energie - Electricité	-10 000,00		
6227 (011) : Frais d'actes et de contentieux	6 000,00		
62876 (011) : Au GFP de rattachement	-8 000,00		
64111 (012) : Rémunération principale	-10 000,00		
	0,00		

Total Dépenses	22 000,00	Total Recettes	22 000,00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 procuration.

3°) Recrutement d'un agent recenseur.

Le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Un vacataire, est une personne appelée, à la demande de l'administration, à réaliser une tâche précise, ponctuelle, limitée à l'exécution d'actes déterminés et non susceptible de se répéter de façon régulière dans le temps (étude, expertise, etc...). L'emploi ne correspond pas à un besoin permanent ou occasionnel et saisonnier de la collectivité. La rémunération est attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer le recensement de la population et pour la période du 7 janvier 2025 au 15 février 2025.

Ce recensement se déroulera sur le même mode de comptage que le précédent en 2019, avec une seule différence, le recours à la déclaration via internet.

Ce recrutement bénéficiera de deux demi-journées de formation. Il sera placé sous l'autorité du coordonnateur communal Martine RODRIGUEZ, et du superviseur désigné par l'INSEE.

L'agent sera chargé de recenser les logements et les personnes permanentes dans chacun des secteurs de la Commune appelés « districts ». Le découpage de la Commune fait apparaître deux districts.

Il est proposé que chaque vacation soit rémunérée comme suit :

- Feuille de logement : 5,76 euros brut
- Fonction itinérante : 75 euros

Il sera également attribué à l'agent le remboursement des frais kilométrique pour le déplacement aux deux demi-journées du mois de janvier 2025.

L'INSEE prévoit le versement à la commune d'une dotation forfaitaire afin de lui permettre de financer le travail des agents.

Il est précisé qu'au-delà des missions traditionnelles de recensement de la population sur le terrain, le coordonnateur devra saisir sur fichier informatique les données afin de les transmettre à l'INSEE.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter un vacataire pour la période du 7 janvier 2025 au 15 février 2025 selon l'acte d'engagement présent en annexe.

DÉCIDE de fixer la rémunération de chaque vacation comme suit :
→ Feuille de logement : 5.68 euros brut
→ Fonction itinérante : 75 euros

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 procuration.

4°) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire informe les conseillers, qu'après avoir effectué toutes diligences pour recouvrer certains produits locaux, le comptable public a transmis un état des créances irrécouvrables à la Commune. Il appartient au Conseil de se prononcer sur leur admission en non-valeur.

Les créances sont listées dans le tableau ci-dessous :

Objet	Titre	Exercice	Montant
TURRON-BARRERE Stephan : facture n°1708 garderie octobre 2023	N°675	2023	1.30 €
TURRON-BARRERE Stephan : facture n°1949 garderie janvier 2024	N° 131	2024	2.60 €
		TOTAL	3.90 €

Elle invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur le titre de recette suivant pour un montant total de 3,90 € :

Objet	Titre	Exercice	Montant
TURRON-BARRERE Stephan : facture n°1708 garderie octobre 2023	N°675	2023	1.30 €
TURRON-BARRERE Stephan : facture n°1949 garderie janvier 2024	N° 131	2024	2.60 €
		TOTAL	3.90 €

PRECISE que les crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement (compte 6541- Créances admises en non-valeur) au budget de l'exercice en cours de la commune.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

5°) Divers

- Projets pour 2025 : rénovation d'un nouveau vitrail à l'église et installation de nouvelles bornes incendie dans la commune.
- Le repas des aînés organisé pour les retraités à partir de 64 ans aura lieu le 18 janvier à 12h30 à la maison pour tous.
- La Mairie a fait l'achat d'un ordinateur portable pour l'école.
- Le recensement de la commune est prévu du 15 janvier au 14 février 2025. M. Jean CLASTRE sera l'agent recenseur.

Séance levée à 22h30

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ

Signature du secrétaire de séance : Sandrine BERSANS